



VOL. 7.

AVRIL 1898

No. 4.

# ANNALES

—DU—

# Très-Saint Rosaire

*Ave, gratia plena,  
Dominus tecum.*

## BULLETIN MENSUEL

Publié en collaboration,

Avec l'approbation de l'Ordinaire

Imprimées au Cap de la Magdeleine, Co. Champlain, (Canada)

Rév. L. E. DUGUAY, Ptre., Gérant

# Annales du Très-Saint Rosaire

PUBLICATION MENSUELLE—RÉDIGÉE EN COLLABORATION.

Directeur-Propriétaire et Gérant :

L. E. DUGUAY, Curé,  
CAP DE LA MAGDELEINE.

## SOMMAIRE :

Légende.—Oliviers près de Naplouse.

I. Marie dans la Sainte-Ecriture. Marie dans le prophète Isaïe.

II. Le quatrième Mystère du T.-S. Rosaire.

III. Reliques Insignes.

IV. Une série de merveilles. Faveurs obtenues.

**ABONNEMENT.** — Payable à l'avance —  
**CONDITIONS :** Le prix de l'Abonnement pour toute personne qui reçoit son Numéro directement par la poste :  
EST DE 35 CENTIMS.

**Avantages.**—Pour toute personne qui reçoit plusieurs exemplaires, sous une seule enveloppe, le prix de l'Abonnement : est de 25 centims.—De plus, le treizième appartient à la personne qui reçoit plus de 12 exemplaires, également sous une seule enveloppe.

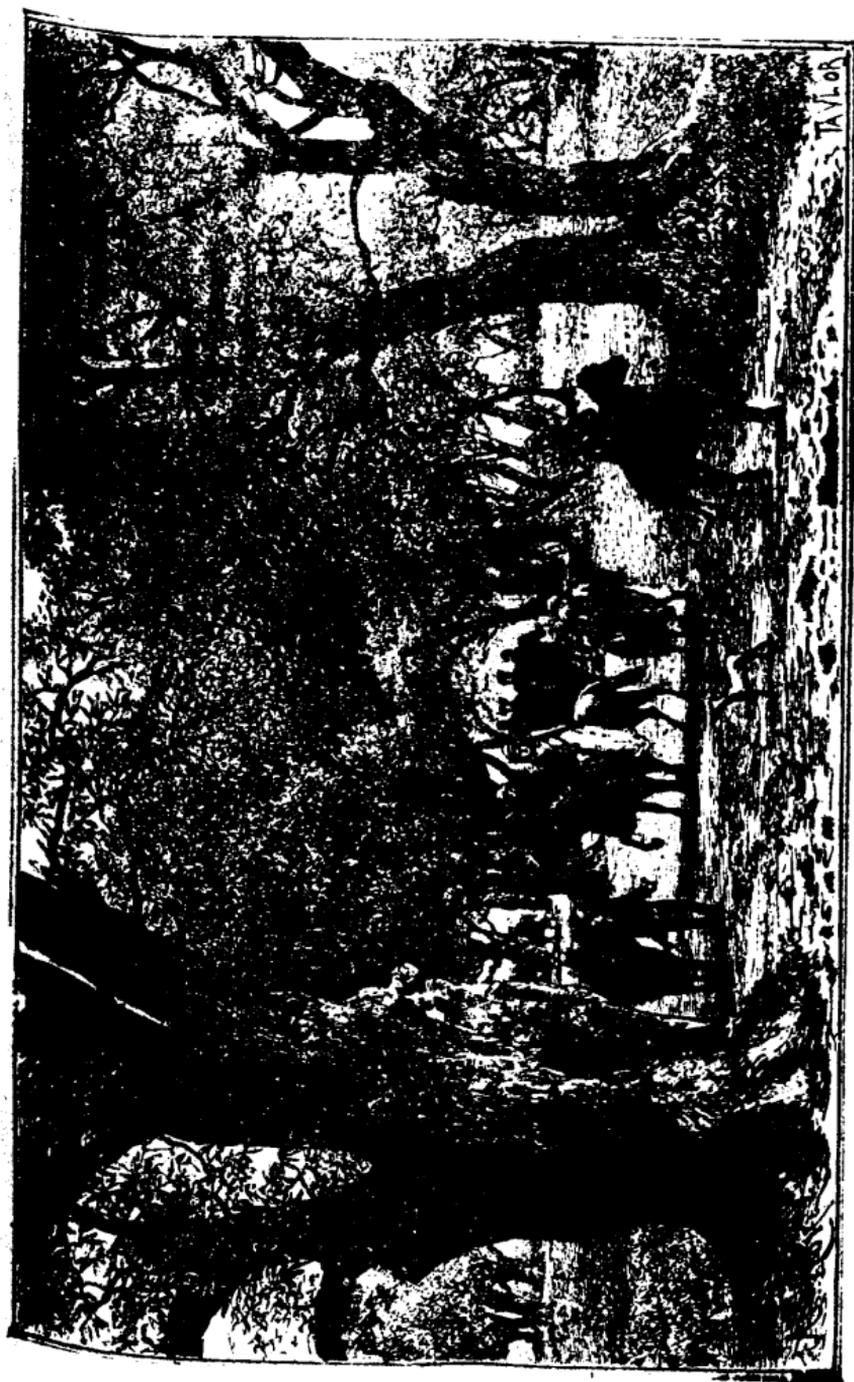
Toute personne qui s'abonne dans le cours de l'année a droit à tous les Numéros déjà parus dans le cours de cette même année.

**Faveurs Spirituelles.**—Deux Messes seront célébrées chaque semaine à l'intention des Abonnés, pour tous les Membres de leur Famille, Vivants et Défunts; ils auront en outre, une part spéciale aux Prières qui se disent, chaque jour en commun, dans le Sanctuaire.

**CORRESPONDANCES.**—Pour toutes correspondances, s'adresser à "M. le Gérant des Annales du T. S. Rosaire", Cap de la Magdeleine, Co. Champlain.

**DECLARATION.**—Pour nous conformer au décret d'Urbain VIII, nous soumettons entièrement à la sainte Eglise l'appréciation des faits merveilleux, etc., rapportés dans nos Annales.

# ANNALES DU T.-S. ROSAIRE



Oliviers près de Naplouse.

Notre gravure d'Avril n'a pas de Légende, comme elle l'annonce assez par elle-même. Aucun souvenir spécial ne se rattache au beau groupe d'Oliviers qu'elle représente. Nous avons voulu simplement mettre sous les yeux de nos Abonnés cet arbre Biblique dont l'Esprit-Saint fait lui-même l'éloge dans nos Saints Livres. " Je me suis élevée comme un bel Olivier dans la plaine " est-il dit à la 3e Leçon de l'Office de la Sainte Vierge, tirée du livre de l'Ecclésiastique.—À la Messe pour un Mariage, le chœur chante ces belles paroles du Roi Prophète : " Votre femme sera, dans l'intérieur de votre maison, comme une vigne fertile. Vos enfants seront, autour de votre table, *comme de jeunes plants d'Oliviers.*"

L'Olivier est un arbre à feuilles toujours vertes, ovales, opposées, d'un vert foncé, luisantes en dessus, d'un vert blanchâtre en dessous ; à fleurs analogues à celles des jasmins, mais beaucoup plus petites : elles sont d'un blanc verdâtre, peu apparentes et en petites grappes ; à fruit drupacé renfermant un noyau à 2 loges monospermes.....

L'Olivier est très-sensible au froid. Il souffre par une température de 40 ou 5 degrés, au-dessous de zéro, et il gèle par un froid plus intense.

U

 d  
ic  
u  
V  
le  
ré  
au  
en  
mi  
qu  
la  
—  
(

# LES ANNALES DU T.-S. ROSAIRE

---

*Publication Mensuelle, rédigée en Collaboration*

---

QUATRIÈME NUMÉRO.—AVRIL 1898.

---

## I

### Marie dans la Sainte-Ecriture

---

#### Marie dans le prophète Isaïe.

UNE STATUE PROPHÉTIQUE ÉLEVÉE A LA MÈRE  
DE DIEU, PLUSIEURS SIÈCLES AVANT  
SA NAISSANCE.

Au seul nom de ce diocèse (1) dit l'Historien de Notre-Dame de France, à qui nous faisons ici encore, de larges emprunts, on sent comme un parfum de piété à l'endroit de la très-sainte Vierge. C'est là un de ses diocèses de prédilection, un des lieux où elle a été le plus honorée et où elle a le plus magnifiquement payé aux hommes en bienfaits les hommages qu'elle en a reçus.

Dans ce diocèse, un de ceux qu'on peut le mieux appeler le diocèse de Marie, il n'est presque pas une paroisse qui n'ait sa Confrérie de la Sainte Vierge ; et il serait difficile de dire

---

(1) Le Diocèse de Chartres.

exactement le nombre des églises de ce diocèse qui sont dédiées à la sainte Vierge et la proclament leur Patronne.

Les abbayes de ce diocèse étaient de même en grande partie, dédiées à la sainte Vierge. Mais tous ces monuments de la dévotion du peuple à la Mère de Dieu, épars dans le diocèse, s'effacent en quelque sorte devant la cathédrale de Chartres. C'est là, par excellence, la grande église de la sainte Vierge ; c'est là le rendez-vous de tous les cœurs qui l'aiment ; c'est là comme son palais de préférence, où elle accueille plus volontiers tous ceux qui ont des grâces à lui demander, et où elle se plaît à répandre ses faveurs avec plus d'abondance.

C'est dans le pays Chartrain qu'une statue prophétique avait été élevée à la Mère de Dieu plusieurs siècles avant sa naissance. Elle était vénérée dans l'emplacement même où est aujourd'hui la cathédrale de Chartres : là, les druides, prêtres des Gaulois, rendaient leurs hommages à la Vierge qui devait enfanter : *Virgini Parituræ*.

Nous savons par César, auteur contemporain et témoin oculaire du fait qu'il raconte, que les druides étaient surtout établis dans le pays Chartrain, qu'ils avaient leur point central de réunion près de Chartres, *in finibus Carnatum* ; que tous les ans, à une époque marquée, ils se réunissaient en assemblée générale dans ce lieu, estimé par eux le centre de la Gaule, et

que là, comme dans la capitale de la religion, résidait le chef suprême du druidisme gaulois. Dès lors, ils devaient avoir à Chartres même un sanctuaire, où ils offraient leurs sacrifices ; et quel était ce sanctuaire ? La tradition locale nous l'apprend. Ce n'était point un temple ; ils n'en avaient d'autres que les bois, que les grands arbres des forêts et leur ombre mystérieuse ; c'était là que, loin du tumulte des villes, ils adressaient leurs hommages à Teutatès, la plus connue de leurs divinités. Or, précisément, la colline où a été depuis bâtie la cathédrale était alors un bois sacré ; et au milieu de ce bois se trouvait une vaste grotte qu'éclairait à peine un jour sombre, parfaitement en rapport avec le caractère, sombre aussi, de la religion druidique. Là, dit la tradition, en présence de toutes les notabilités de la nation convoquées, la centième année avant la naissance de Jésus-Christ, les druides élevèrent un autel à la Vierge qui devait lui donner le jour, et ils gravèrent sur cet autel l'inscription devenue depuis si célèbre : VIRGINI PARITURÆ, à la *Vierge qui doit enfanter.*

De nombreux miracles vinrent bientôt apporter leur entraîante sanction au culte que les Carnutes rendaient à cette Vierge bénie dans son sanctuaire de rochers, et augmenter encore pour elle leur foi et leur amour.

Une pieuse Légende rapporte que le fils de Geoffroi de Monthléri, un des notables qui

avaient assisté à la consécration de la grotte sacrée, ayant été retiré sans vie d'un puits dans lequel il était tombé, le père prit entre ses bras le corps de son enfant déjà tout glacé par la mort, et monta, chargé de son précieux fardeau sur un coursier qui dévorant l'espace (1), le conduisit en peu d'heures sur le seuil de la crypte. Geoffroi y entre avec respect, et, plein de confiance, il dépose son enfant sur l'autel. O prodige ! aussitôt le petit être s'agite, ouvre les yeux, pousse un léger cri et jette sur la statue druidique un doux et tendre regard !

Priscus, roi de Chartres (Autricum), en apprenant cette merveille, prend une généreuse détermination, et, dans une assemblée générale de grands et de prêtres, il institue la *Vierge aux miracles* l'héritière et la Reine de ses États.

L'histoire confirme en ce point cette dévote tradition, car, à partir de Priscus, nul prince ne prit le titre de Roi d'Autricum, et la *Vierge prophétique* fut toujours regardée comme *la Dame souveraine et la Tutèle des Carnutes*.

D'après ce qui précède (2), on comprend que, quand les premiers apôtres du pays Chartrain, les saints Savinien, Potentien et Altinus arri-

(1) Environ vingt lieues de chemin.

(2) Nous ne saurions résister au désir de compléter cette Notice sur l'imposant Sanctuaire de N. D. de Chartres. Son origine est si merveilleuse ; son développement si étonnant, que nous ne craignons pas de déplaire à nos pieux Lecteurs, en prolongeant la description de ce SANCTUAIRE, le plus antique, érigé à la VIERGE mille fois bénie, notre très-douce Mère !

vèrent en ces lieux, ils trouvèrent les esprits merveilleusement disposés à recevoir la bonne nouvelle de l'Évangile. Comme saint Paul devant l'Aréopage invoquait de l'autel élevé *au Dieu inconnu*, pour amener les Athéniens à la connaissance du vrai Dieu, de même ces hommes apostoliques prenant pour point de départ de leur prédication l'antique tradition qui rendait les Chartrains tout dévoués à la Vierge qui devait enfanter, leur annoncèrent le Fils que cette Vierge avait mis au jour, JÉSUS-CHRIST, le Messie promis, ses mystères, sa doctrine, sa divinité, qu'ils devaient adorer ; et leur parole fut reçue avec bonheur. C'était l'explication claire de ce qu'ils n'avaient vu qu'en énigme ; c'était le jour qui réjouit les yeux après un faible crépuscule.

---

## II.

### Le quatrième Mystère du T.-S. Rosaire

#### LA PRÉSENTATION DE JÉSUS AU TEMPLE.

*Méditation de ce Mystère. (Suite)*—Vous faites-vous une idée exacte du bonheur, de l'honneur et de la gloire qu'un pareil mystère contenait pour la très sainte Vierge, et de la hauteur où, par suite, Dieu l'élevait ainsi ? Mais tout cela, c'était une grâce, et le premier effet que toute grâce produisait dans l'âme de Marie, était le besoin d'y correspondre en perfection, Dieu le

savait et aimait trop sa Mère pour ne lui pas montrer sans retard que cette insigne faveur qu'il lui accordait était pour elle l'occasion d'exercer la vertu au degré le plus héroïque. Ce fut là le second rayon qui toucha sa sainte âme.

Marie vit que la donation solennelle qu'elle allait faire de Jésus à son Père devenait pour elle le moyen de se désapproprier entièrement de lui.

Cet enfant lui appartenait comme à personne au monde, et comme jamais enfant n'appartint à sa mère. De là découlaient pour elle toutes sortes de droits particuliers, profonds, et si légitimes qu'on peut les dire sacrés. Or, de plein gré, elle allait pour jamais s'en dessaisir, renonçant à en exercer un seul d'elle même et pour elle-même, et s'engageant à ne tirer de Jésus à son profit ni une joie, ni un honneur, ni un privilège quelconques. Sans doute, elle recevrait de lui des privilèges, des honneurs et des joies ; elle ne devait point l'ignorer et ne pouvait le lui défendre ; mais elle n'y mêlerait jamais une ombre de recherche ou d'intérêt personnel. Elle aliénait à tout jamais son Fils entre les mains de Dieu, consommant là ce religieux abandon de Jésus qu'elle avait commencé de faire dès sa naissance. Quoi que le Père céleste lui pût demander dans la suite de cette vie de leur Fils qu'il devait sacrifier tout entière,

il ne pourrait plus prendre qu'un bien qu'on lui avait déjà mis dans les mains.

Cet abandon étrange était probablement un devoir pour Marie ; mais, au degré où elle s'en acquitta, ce ne pouvait être, nous semble-t-il, un devoir imposé. De tels actes dépassent trop notre nature pour que Dieu nous y oblige par de véritables préceptes ; ils ont surtout trop de prix à ses yeux pour qu'il les veuille recevoir autrement que de la plus libre et de la plus spontanée générosité de nos cœurs. Marie forma donc cette résolution dans son âme, et ce fut de sa part un acte de pauvreté d'esprit auprès duquel tous les dépouillements des religieux ne sont que des essais d'enfants. Quittât-on effet le trône de Salomon et jetât-on au vent tous les trésors du monde, qui ne voit que ce n'est rien auprès de se dépouiller de Jésus ; j'ajoute surtout lorsqu'on est Marie, c'est-à-dire qu'on le connaît et qu'on l'aime comme elle ? Jamais depuis lors jusqu'à l'Ascension du Sauveur, la Vierge ne descendit un instant de cette cime, que nous pouvons à peine regarder sans vertige. Jamais elle ne reprit rien de ce qu'elle avait donné : ni de propos délibéré, ni par oubli, ni par aucun entraînement de tendresse. Au dehors, au dedans, elle ne fit plus sur Jésus, ni à son sujet un seul acte (je ne dis pas d'autorité : elle conserva l'autorité et l'exerça, mais) de propriété.

Cette merveille fut d'autant plus grande

qu'en fait (et c'est ce que Marie vit ensuite) Dieu lui-même, à qui elle livrait son fils, allait positivement le lui rendre, comme on rendait à toutes les mères israélites leur premier-né présenté et racheté. Il ne lui rendait même pas Jésus pour le seul temps de son enfance, mais pour toute sa jeunesse et la plus grande partie de sa virilité. L'étonnement douloureux que la sainte Vierge fit voir plus tard, quand, à l'âge de douze ans, Jésus parut vouloir la quitter pour vaquer aux œuvres de son Père, prouve surabondamment la persuasion où elle était de le conserver plus longtemps. Et de fait, le dessein de Jésus était de passer avec sa mère, et comme n'existant que pour elle et Joseph, trente ans d'une vie qui n'en devait durer ici-bas que trente-trois. Marie connut certainement que cette ineffable grâce suivrait de près son sacrifice. Touchante et savante bonté de Dieu qui, acceptant et parfois même voulant les renoncements les plus cruels, a le secret, disons la coutume, d'y joindre de telles joies, que, sans empêcher de sentir la peine, elles la tempèrent, la dominent et finissent par la transformer. C'est là la béatitude de la terre ; elle n'exclut point les larmes ; mais, étant d'abord et divinement adoucies, les larmes y ont cette vertu de nous mériter le ciel où l'on n'en verse plus.

Marie eut donc, à l'occasion de ce mystère la vision de son incomparable vie à Nazareth.

Son esprit saisit tout, son cœur ressentit tout, et son âme se fondit d'admiration, de gratitude et d'amour. Elle n'en eut que plus de zèle à se retirer intérieurement de la possession personnelle et humaine de ce trésor qui lui restait. Elle le posséderait sans nul doute, mais comme ne le possédant pas ; c'est-à-dire comme un dépôt et un bien dont Dieu seul était le maître.

---

### III

## RELIQUES INSIGRES.

### LA VRAIE CROIX.

#### *La Croix en France.*

TROYES :—La belle cathédrale de Troyes possédait autrefois une des plus remarquables reliques du bois de la vraie croix, qui malheureusement n'existe plus, mais sur laquelle je crois devoir m'étendre avec quelques détails, en raison de son importance. J'ai puisé mes renseignements dans un manuscrit extrêmement intéressant que le savant auteur, M. le chanoine Coffinet, a eu la bonté de me communiquer, à la demande de S. G. Mgr. Ravinet.

“ Le 12 avril 1204, le sac de Constantinople eut lieu par l'armée des croisés se composant de Français (la plupart Champenois), de Flamands et de Vénitiens.... Tandis que la foule des guerriers enlevait l'or, les pierreries, les tapis, les riches étoffes de l'Orient, les pèlerins,

les Seigneurs, les barons, les ecclésiastiques et les évêques qui faisaient partie de l'armée latine recueillirent un butin plus digne des soldats de Jésus-Christ. Lorsque l'ordre fut rétabli, on désigna trois églises dans lesquelles toutes les dépouilles de Constantinople devaient être déposées. Défense était faite, sous peine de vie et d'excommunication, de rien détourner du butin.

Garnier de Traînel, cinquante-neuvième évêque de Troyes (1192-1205), grand aumônier de l'armée latine, fut constitué gardien de ces splendides richesses. Ce prélat déjà avancé en âge, avait pris la croix pour la seconde fois (1200). Il succomba à une épidémie le 14 avril 1205. Après sa mort, Jehan Langlais, son chapelain, rapporta à Troyes un lot de reliques réservées par l'évêque.

“ La plupart de ces objets portaient des inscriptions qui en constataient l'origine : 1o Une parcelle de la croix de Notre-Seigneur, d'après un inventaire de 1429, dans un reliquaire en forme de croix double, dorée, sur un vase de cristal dont le pied est en argent...” Un inventaire du 20 juillet 1611 en fait mention “ En 1709 deux bénédictins de Saint-Maur voient à Troyes, parmi les reliques qu'on y conserve, un morceau de bois de la vraie croix de 8 ou 10 pouces de long avec les deux croisillons, sur lesquels il y a des émaux où sont gravés des caractères grecs qui en font foi. En

1771 l'historien Grosley écrivait à M. Gonneau rédacteur du *Journal de Verdun*, après avoir visité la relique : “ Cette croix, d'environ deux pieds de hauteur, porte un double croisillon entièrement formé, ainsi que la tige, du bois de la vraie croix, incrusté et scellé dans une monture décorée de filigranes, de ciselures, et de tous les ornements que prodiguait le bas âge de la Grèce... Malgré la différence de ces mesures, on ne peut douter qu'il ne s'agisse de la même relique. L'authenticité et l'origine sont constatées par cinq bijoux entourés de filigranes chargés d'inscriptions grecques et immédiatement appliqués au bois sacré. Elle a été tirée du trésor même où Héraclius avait déposé la croix...”

En 1771 on voulait rajeunir le reliquaire. Grosley eut seul le bon esprit de s'y opposer, en disant que c'était l'authentique le plus véridique ; mais sous prétexte qu'il était usé, on avait décidé qu'il serait remplacé par un autre neuf, plus grand, plus élégant, plus riche....”

Au moment de la translation, on s'aperçut que le reliquaire était trop petit ; on en fit un autre, et la translation définitive eut lieu le 21 avril 1773. On y voit que le tronc du bois de la vraie croix avait 265 millimètres de hauteur, le premier croisillon 86 et le deuxième 150. Mais on n'indique ni la largeur, ni l'épaisseur ! si on lui suppose la même section qu'à celle de

Bourbon-l'Archambault, soit 20 sur 13, on trouverait un volume de 130,000.

Quelques parcelles détachées de la relique principale furent placées dans le reliquaire manqué, d'autres réservées par M. Roullon, chanoine et gardien du trésor. Ce sont les seules qui aient survécu à la Révolution ; et les deux croix rajeunies ne devaient survivre que 20 ans au monument six ou sept fois séculaire qu'elles avaient remplacé !

#### RÉCAPITULATION.

Le total des reliques de la Vraie Croix, trouvées en France, dans le travail si précieux de M. Rohault de Fleury donne un cube de 369,225 millimètres.

---

#### IV.

### Une série de merveilles.

*L'hystérie, l'hypnotisme, la suggestion, etc., en présence du vrai miracle.*

NOTA.—Nous croyons être de nouveau agréable à nos lecteurs en reprenant ici le choix des merveilles opérées par la Sainte Vierge dans son incomparable Sanctuaire de Lourdes. (La RÉDACTION).

Lourdes offre un champ très vaste pour l'étude des maladies nerveuses. On n'observe pas d'ordinaire le malade d'hôpital, type artificiel, exagéré ou créé, que les anthropologistes

de l'avenir pourront étudier à côté d'autres types également factices. Sans doute, toutes les formes d'hystérie s'y donnent rendez-vous ; mais vous observez surtout la femme qui porte le double poids de ses devoirs et de sa maladie ; celle que la religion soutient et relève. Au milieu des souffrances les plus cruelles, vous constatez souvent chez elle des qualités morales, vraiment exquis.

À côté des formes légères, à peine accusées, vous avez les accidents les plus graves, vous avez toutes les notes de l'hystérie. C'est une clinique sans rivale et par le nombre et par la variété des sujets. Souvent dans ce milieu, nous pouvons démêler les données d'un problème qui n'est pas encore trop complexe et remonter jusqu'à la cause première des accidents morbides.....

Nous observons à Lourdes la disparition d'accidents nerveux comme on en observe à la Salpêtrière et dans les hôpitaux ; mais nous faisons sur ces faits les plus grandes réserves. Nous ne nous appuyons jamais sur eux pour faire la preuve d'une intervention surnaturelle.

Chez les femmes hystériques, nous rencontrons aussi des lésions organiques. Une hystérique peut se casser une jambe, elle peut devenir poitrinaire. Ses tubercules, sa fracture ou ses plaies sont soumis aux lois connues de réparation des tissus. Si une jambe se soude

instantanément, même chez une hystérique, le résultat mérite d'être consigné.

Mieux que tous les raisonnements, l'observation suivante montrera quel caractère peut revêtir à Lourdes ou dans l'atmosphère morale de Lourdes, la guérison d'un état nerveux compliqué de lésions organiques.

*Guérison étonnante de madame A. P.*—Madame A. P. a toujours été très impressionnable et a présenté de bonne heure des traces de nervosisme très accusé. A 16 ans, elle perd sa mère, Ce premier chagrin, qui ne laisse d'ordinaire à cet âge qu'une impression fugitive, détermine chez elle des hallucinations et des phénomènes de catalepsie. Elle se marie à 18 ans, et deux ans après son mariage, à la suite d'une contrariété, les phénomènes hystériques éclatent dans toute leur intensité. Les hallucinations reparaissent : la léthargie et la catalepsie se succèdent sans interruption. Spontanément la malade devient étrangère au monde extérieur et reste des heures entières dans un état d'insensibilité complète. Sa main, ses bras, sa tête conservent la position qu'on leur donne, et la rigidité est absolue.—(A suivre.)

---

## Faveurs obtenues.

ST. CASIMIR, 8 sept. 1897.

*Monsieur le Gérant,*

Une Dame, il y a cinq ans, fut prise de la carie des os à un pied. Au bout de trois mois, les médecins faisaient l'amputation du pied malade, seul moyen de conserver la jambe, disaient-ils. Au mois de septembre 1896, la même Dame sentit dans le genou (de la même jambe) une *douleur aiguë dévorante* qui la tint au lit pendant deux mois et demi, privée de sommeil. Au bout de ce temps, elle alla, sur l'avis de son Curé et de son habile médecin, à Québec, voir des spécialistes qui lui dirent, ainsi que le médecin de St. Casimir : " Le seul moyen sûr de vous guérir, est l'amputation de la jambe, au genou." Elle revint chez elle décidée de faire faire l'amputation ; mais auparavant, elle fit le pèlerinage du Cap (avec Ste Anne de la Pérade). Elle eut l'espérance donnée par le R. Père F. qu'elle guérirait sans opération, comme sa confiance en N D. du Rosaire le lui assurait aussi. Retournée chez elle, elle ne se fit donc point faire l'opération. Elle ne souffrit que *deux nuits*, après le pèlerinage. La guérison commença tranquillement, et se fit progressivement. Au bout d'un mois elle était *parfaitement guérie*.

Aujourd'hui (8 sept.) elle fait son pèlerinage d'action de grâces à N. D. du Cap, et se propose de le faire annuellement à l'avenir. Elle jouit d'une excellente santé, fait le travail d'une mère de cinq enfants : son mari est marchand et cultivateur en même temps. On comprend le grand travail qui lui incombe tous les jours et qu'elle fait tout facilement et sans trop de fatigue..... Elle veut signer son nom : DAME VICTOR GUERTIN.

ST ROSAIRE : Par suite du froid que j'avais pris en travaillant dans mon jardin, à la fin du mois de mai dernier, je contractai une inflammation de poumons. En vain, un médecin très-habile épuisa-t-il toutes les ressources de son art. En quelques jours, j'étais arrivée aux portes du tombeau : j'allais mourir... En face de la mort que je voyais déjà assise à mon chevet, je pus dire à la Bonne Sainte Vierge, avec le peu de force d'âme qui me restait à ce moment suprême : " O Bonne Sainte Vierge, si vous me ramenez à la vie, et avec assez de santé pour pouvoir être utile à ma famille, je vous promets de vous être toujours fidèle, et de vous exprimer ma reconnaissance en faisant publier ce bienfait dans vos Annales. Aussitôt je sentis un mieux qui s'est continué depuis. Je suis en voie d'un rétablissement complet et je ne veux pas tarder à publier hautement la médiation puissante de Notre-Dame du T. S. Rosaire.

St. L. B.

CAP DE LA MAGDELEINE : J'étais malade et j'ai obtenu ma guérison, après avoir promis une Neuvaine d'un rosaire par jour, (que j'ai récité avec mon mari) et une basse messe à la chapelle du Rosaire.—Ma petite fille de trois ans était tombée malade d'une inflammation de poumons. J'ai fait venir le médecin qui, après l'avoir soignée pendant plusieurs mois, nous dit que c'était inutile, qu'elle ne guérirait pas. Nous fîmes avec confiance plusieurs Neuvaines à N. D. du T. S. Rosaire et aujourd'hui notre chère petite fillette est tout-à-fait bien : DAME MOISE HÉBERT.

CAP : Deux guérisons : A. G. D.—ST. FRANÇOIS DU LAC : J'étais atteinte de surdité depuis plusieurs semaines. Après avoir fait usage des *Roses Bénites* et une Neuvaine à N. D. du Rosaire, j'ai obtenu ma guérison : E. D.—MONASTÈRE DES URSULINES DES TROIS-RIVIÈRES : La conversion d'une personne enduree, obtenue par l'intercession de la douce Reine du T. S. Rosaire et par l'usage des *Roses Bénites* : SR ST. ST.—VALLEYFIELD : Reconnaissance à N. D. du St. Rosaire pour un mal de bras guéri par son intercession : J. M.—CHAMPLAIN : Ma petite fille de 2 mois avait la coqueluche : elle a été guérie par l'usage de l'huile et des *Roses Bénites* : UNE AB.—ST ETIENNE DES GRÈS : Vive reconnaissance à N. D. du T. S. Rosaire pour la guérison de mon mari qui était atteint d'une maladie très-grave : DAME O. LEMYRE.—

LOWELL, MASS. : Je remercie N. D. du St. Rosaire pour la guérison complète de mon enfant : MRS. J. D.—J'ai été guéri du saignement de nez par l'usage des *Roses Bénites* : ELIE BELLEVILLE.—MONTREAL : Guérison d'un rhume dangereux : DAME SAMUEL D.—SUNCOOK, N. H. :—Plusieurs faveurs : DELLE S. NEVEU.—ST. STANISLAS : Je souffrais depuis longtemps d'une maladie de cœur. Je dois ma guérison radicale à l'intercession de N. D. du T. S. Rosaire : DAME LOUISE D.—ST. ALBAN : J'ai failli perdre la vie dans une hémorrhagie très violente. J'ai promis un Pèlerinage au Cap et une grand' messe au Sanctuaire. J'ai accompli ma double promesse, et les vomissements de sang (dont j'étais affectée) ont complètement cessé : Je suis guérie : A. B.—ST. TITE : Guérison d'un mal de genou par l'usage des *Roses Bénites* : ROSA ANNA.—Deux faveurs : M. J.—Guérison d'une violente douleur au genou, obtenue après un Pèlerinage au Sanctuaire du Cap : DAME A. M.—ST. NARCISSE : Une mère de famille remercie N. D. du Rosaire pour deux guérisons obtenues après deux pèlerinages au Sanctuaire du Cap.—GENTILLY : Merci à N. D. du Rosaire pour la guérison du mal d'oreilles de ma petite fille après un Pèlerinage au Cap : N. C.—

*Imprimatur*

† L. F., Evêque des Trois-Rivières

# CANTIQUES

## N.-D. DU T. S. ROSAIRE

A L'USAGE DES PELERINS

AU

### SANCTUAIRE DU CAP

En vente, au Cap, chez M. le Gérant des Annales, à 5 cents, l'unité, le port en sus.

### Le Mois du T. S. Rosaire Illustré

PAR LE R. P. FREDERIC O. S. F.

#### EN VENTE :

AU CAP : chez M. le Gérant des Annales.

AUX TROIS-RIVIÈRES : chez M. Ayotte, Libraire.

#### PRIX :

Broché : 15 centins ; par la malle : 20 centins.

Relié, tranche Rouge : 25 centins ; par la malle : 30 centins.

Nota.—Pour Paiement, nous acceptons les Timbres-Poste du Canada.

### RELIURE DES ANNALES.

NOTA—Nous engageons fortement nos Abonnés à faire relier, comme les années précédentes, les deux dernières années des Annales, 1896-1897, en un seul volume.

M. AYOTTE, Libraire à Trois-Rivières, s'offre à relier, demi reliure, bien soignée, pour le modique prix de 20 centins. Nous fournirons gratis les Numéros qui manqueront pour la collection complète des deux dernières années 1896-1897.

# AVIS

---

*(Pour simplifier la correspondance)*

PAIEMENT DES ABONNEMENTS.—Nous acceptons en paiement des Abonnements aux ANNALES, les *Timbres Poste* du Canada, pour tout montant au dessous d'une Piastre.

TARIF DES HONORAIRES DE MESSES.—Le Tarif des Honoraires de Messes au Cap, pour les deux églises (l'église de Sainte-Marie Magdeleine et le Sanctuaire du T. S. Rosaire), est :

- 1o De 50 cents pour les Messes Basses ;
  - 2o De \$3.00 pour les Grand'Messes.
- 

## TARIF DES LAMPES QUI BRULENT

— DANS LE —

### SANCTUAIRE de N.-D. du CAP

---

- 1° Une lampe pour un jour : 5 cents.
  - 2° Une lampe pour une Neuvaine : 40 cents.
  - 3° Pour les 15 lampes, représentant les 15 Mystères : 60 cents par jour.
  - 4° Une lampe pour un mois : \$1.10.
  - 5° Une lampe pour un an : \$12.00.
- 

Imprimé par P. V. AYOTTE, Trois-Rivières.